

**ARRETE DU MAIRE N° 33/2023**

**Relatif à la circulation et au stationnement  
Carrefour rue Haussmann - Chemin des Confins à LOGELBACH**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ;

CONSIDERANT que pour permettre les travaux de maillage du réseau d'eau potable et le renouvellement d'un branchement eau potable, Carrefour rue Haussmann - Chemin des Confins à LOGELBACH, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

**ARRETE**

**ARTICLE 1er** : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 6 février 2023 au vendredi 10 mars 2023 de la façon suivante :

- Chemin barrée avec mise en place d'une déviation par les rues Haussmann – Cimetière – Otto Dix et Londres(Colmar)
- Maintien de l'accès aux piétons ;
- Stationnement interdit au droit du chantier.

**ARTICLE 2** : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- COLMARIENNE DES EAUX ;
- GANTZER TP ;
- Colmar Agglomération – 32, cours Sainte-Anne – 68000 COLMAR ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- SDIS ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.

Fait à Wintzenheim, le 26 janvier 2023



Benoît FREYBURGER

Conseiller Municipal Délégué  
aux chemins ruraux et à la sécurité